

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE
L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 16
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 14

Votes :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, Présidente, le **mardi 19 octobre 2021 à 14h30**, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 04 octobre 2021

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Virginie JOUVE, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mr Jean-Pierre GERVREAU

Etait présent en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Célia MONSEIGNE, pouvoir à Mme Pascale GOT, Mr Henri SABAROT, pouvoir à Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Philippe LABRIEUX, pouvoir à Mme Pascale GOT

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mr Cyril PENAUD

Délibération N° 2021-04-17 - Intention de répondre à l'appel à candidature du projet Life ARTISAN

Considérant l'Appel à projet Life intégré ARTISAN lancé par l'Office français de la biodiversité (OFB),

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document permettant de soumettre une candidature pour définir un projet territorial en déclinaison du programme Life ARTISAN sur le périmètre du SAGE Estuaire, à définir en concertation avec les partenaires territoriaux ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention, en cas de réponse favorable de l'OFB, pour mettre en œuvre la démarche de projet sous la conduite de l'animatrice du SAGE Estuaire.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 19 octobre 2021.

La Présidente



Françoise de Roffignac

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-253306310-20211019-2021_04_17-DE